



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 13 Février 2025

Compte-rendu affiché le : 21 Février 2025

Date de convocation du conseil municipal : 05 Février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; M. Éric PEROLAT (Procuration à Mme Louisiane DELMAS)*

Membre absent : *M. Anthony JEANJEAN ; M. Stéphane VAN LERBERGHE*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 09 Janvier 2025.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I – Tarif de remplacement des clés.
- II – Modification de la Régie Générale

- III – Maison Médicale – achat du terrain
- IV – Adressage communal – approbation des modifications.
- V- Sortie jeunes – Approbation des tarifs
- VI – Subvention Façade
- VII – Questions diverses :

POINT N°1

2025-06: Tarif de remplacement des clés

Monsieur le Maire indique que la commune a distribué et est encore amenée à distribuer des clés aux habitants ou à des utilisateurs d'un service :

- Accès au quai
- Accès à la borne de remplissage
- Accès à la cour du château
- Accès à l'impasse boulotte

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de remplacement de ces clés à 30€. Ce montant est jugé insuffisant. Les élus proposent le tarif de 50€.

Il est précisé que la première clé est toujours fournie gratuitement ou contre une caution. Lorsqu'une caution a été fournie, elle sera utilisée en priorité pour le renouvellement de la clé. Indépendamment du montant de la caution versée. Lorsqu'il n'y a pas de caution, ou que cette dernière a déjà été utilisée, le tarif de 50€ s'appliquera pour le remplacement d'une clé quel que soit le motif et quel que soit son utilisation.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition d'un tarif à 50 euros pour le remplacement des clés et les modalités de son application.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-07: Modification de la Régie Générale

Monsieur le Maire indique que le point n°2 est à mettre en corrélation avec le précédent point. Afin de pouvoir encaisser le produit du remplacement des clés, la commune doit modifier la Régie Générale.

Les articles 4 et 5 de la régie seront modifiés en conséquence pour permettre l'encaissement des sommes liées au remplacement des clés.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise la modification de la Régie Générale pour permettre l'encaissement des sommes liées au remplacement des clés.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2025-08: Maison Médicale – achat du terrain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dernier plan d'aménagement de la zone médicale. Le terrain nécessaire a été estimé à 4 424 m². Le prix d'achat a été fixé à 35 €/m² avec le propriétaire. Le montant proposé pour l'achat est de 154 840€.

Le projet de division foncière joint au notaire indique qu'il s'agit d'acquérir la parcelle C 692 et les parcelles nouvellement cadastrées C 890 et C 893.

L'acte de vente sera rédigé avec une clause suspensive qui est l'obtention du permis d'aménager.

Mme SOUYRIS Sophie, intéressée à l'affaire, se retire de la salle et s'abstient. Sa procuration sera comptabilisée comme une abstention.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles précitées au prix de 154 840€ et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à la vente.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

POINT N°4

2025-09: Adressage communal – approbation des modifications

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est engagée dans une démarche pour mettre en conformité la dénomination des rues et les adresses avec les exigences de la loi 3DS. L'objectif est d'avoir une base nationale plus fiable pour résoudre les problématiques d'accès aux secours, ou de livraisons de colis.

Les modifications présentées au Conseil Municipal ne concernent que la numérotation des lieux sur l'Avenue Marcellin Albert, l'Avenue Cardinal de Fleury et le chemin Bir Hakeim. Les adresses seront désormais au métrique. Cela doit permettre de faciliter la densification urbaine tout en supprimant les adresses en « BIS », « TER », « QUATER ».

Les élus remarquent que la salle du cigalou est référencée sur l'Avenue Cardinal de Fleury. En partant du postulat que l'adressage servira prioritairement aux services de secours, il est proposé de référencer la salle sur l'avenue du bosquet car l'accès pour les véhicules se trouve sur cet axe. La proposition est validée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la nouvelle numérotation.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

2025-10: Sortie jeunes – Approbation des tarifs

Monsieur le Maire indique qu'une sortie au laser game est organisée par la commune. Les familles amènent leurs enfants sur site puis la commune participe à hauteur de 50% du prix de l'activité qui

est de 16€/personne. Les familles payent donc 8€ lors de l'inscription à l'activité. Il est question de valider ce tarif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le tarif de 8€/personne pour la sortie au laser game.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°6

2025-11: Subvention Façade

Monsieur le Maire informe les conseillers que la communauté des communes a attribué une subvention pour la rénovation de la façade de Mme GAMEL, dans la cour du château. Conformément au règlement d'attribution, la commune doit, de son côté, participer à hauteur 5% soit 282.87€ dans le cas présent.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mandater la somme précitée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention pour le montant précité.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°7

Questions diverses :

Marché de travaux – impasse de l'enclos – rue du moulin à huile : les travaux débiteront le 24 février 2025. Une information sera faite aux habitants de la rue car aucune voiture ne pourra stationner ou circuler durant la durée des travaux. Pour la rue du moulin à huile, les habitants seront également prévenus car la rue sera fermée.

Les travaux de réalisation du « chaucidou » sur l'avenue du bosquet sont prévus pour les vacances scolaires d'avril. Le maître d'œuvre a indiqué qu'il est nécessaire d'avoir des supports secs pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé au cabinet d'étude CETUR de revoir le plan du permis d'aménager pour optimiser les coûts de réalisation.

Concernant, le marché de rénovation énergétique des écoles, les offres sont en cours d'analyse.

Clôture de la séance à 20h00